

- Certificat de projet

- Cas par cas, cadrage préalable de l'étude d'impact

INSTRUCTION

- **Phase d'examen avant enquête publique**

- Instruction au fond par l'ensemble des services
 - Un service coordonnateur / des services contributeurs
 - Durée typique : 4 mois

- **Phase d'enquête publique**

- Environ 3 mois
 - Consultation des collectivités en parallèle

- **Phase de décision**

- Durée : 2 mois ou 3 mois
 - Prolongeable avec l'accord du porteur de projet
 - Silence vaut rejet





- **Champ de la Commission**
 - Projets : champ actuel
Nouvelle possibilité de faire
 - Plans et programmes : faire évoluer les plans et programmes
 - Projet de réforme de l'environnement : nouvelle possibilité de faire évoluer les citoyens, soixante débats
- **La CNDP saisie décide**
 - Soit un débat public
 - Soit une concertation
 - Soit ni l'un, ni l'autre

Si un projet décide de faire évoluer le public, un débat public sera organisé par la CNDP en décembre 2007























- **Issue des traitements de l'environnement**
Vernier sur la protection de l'environnement
- **Un des volets de la protection de l'environnement**
dialogue environnemental
- **Textes portant sur la protection de l'environnement**
 - Ordonnance de la protection de l'environnement prise sur proposition du Gouvernement le 11 août 2015
 - Décret 2015-1182